



La réponse locale

« La réponse locale : le fondement des interventions du RIOEV à travers le Programme Concerté d'Intervention auprès des Orphelins et autres Enfants Vulnérables au Mali (PCIOEV) »

Fiche de stratégie N°2

Stratégie nationale

Objectif 1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique pour une meilleure prise en compte des OEV.

Sous Objectif 1.5 Décentraliser les interventions

Les interventions étant concentrées à Bamako, il importe de décentraliser les services et les interventions et pour ce renforcer la capacité des acteurs au niveau périphérique. Insérer la problématique des OEV dans les plans régionaux.

Les collectivités territoriales

Au Mali, les collectivités territoriales regroupent les régions (8), les cercles (49), les communes (703) et le District de Bamako (qui a le rang d'une région), soit 761 au total. Elles sont toutes dotées d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

La santé fait partie des compétences importantes octroyées aux collectivités territoriales par l'Etat malien, afin que les réponses en la matière puissent être adaptées aux besoins des communautés de base. Ainsi :

Les communes, les cercles et les régions sont responsables des programmes de développement économique, social et culturel et de leur mise en cohérence avec les programmes nationaux, en particulier en ce qui concernent en particulier les hôpitaux régionaux, la solidarité en direction des populations vulnérables.

Le PCIOEV, Un dispositif institutionnel centré sur les collectivités territoriales

Le dispositif institutionnel mis en œuvre par le RIOEV à travers le PCIOEV, gravite autour des collectivités territoriales. Ce choix obéit au souci de voir émerger dans toutes les régions une réponse locale en matière de prise en charge globale des OEV. Plusieurs raisons confortent cette approche :

Les collectivités territoriales constituent les pouvoirs publics les plus proches des communautés, dont elles émanent. Cette position fait d'elles les acteurs les mieux placés pour intervenir sur la question des OEV, notamment en utilisant leur position pour que la lutte contre le VIH soit un levier pour le développement local.

A cet effet, les collectivités territoriales ont, au Mali, des responsabilités importantes dans le développement régional et local. Elles sont chargées sur leur territoire et dans des domaines de compétences circonscrits par la loi, d'élaborer et mettre en œuvre les PDESC (Programmes de Développement Economique, Social et Culturel). Leur rôle dans le PCIOEV est de faciliter l'introduction de la problématique des OEV dans les politiques et stratégies locales de développement. Elles peuvent coordonner donc les actions de prise en charge et d'amélioration de la situation des orphelins et autres enfants vulnérables au niveau régional et au niveau local. A cet effet, l'Assemblée Régionale a prévu d'intégrer la problématique des OEV dans les programmes de développement régionaux.

Par ailleurs, la fonction de coordination des intervenants et d'animation des interventions incombe à chaque collectivité territoriale sur son territoire. Les actions des ONG, des communautés locales, des entreprises locales, des chambres consulaires et des PTF locaux peuvent être soutenues et portées par les collectivités territoriales. A cet effet, des cadres de concertation sont organisés dans les régions afin de créer une synergie entre les intervenants auprès des OEV locaux.

Le souci de la durabilité et de l'appropriation des résultats du PCIOEV par les collectivités territoriales pour une prise en charge globale des OEV impose cette demande. Les interventions des acteurs du champ sont pour la plupart limitées dans le temps et dans l'espace. L'appropriation de la problématique des OEV par les collectivités territoriales constitue le meilleur gage de durabilité.

Stratégie nationale

Sous Objectif 1.6 Mobiliser les ressources et les transférer à la base

La mobilisation et la bonne utilisation des ressources sont essentielles. Il importe aussi de s'assurer que les fonds seront effectivement transférés au niveau périphérique.

Les Antennes régionales du RIOEV

Les antennes régionales du RIOEV sont constituées de Points Focaux :

Les Points focaux des Assemblées Régionales :

Le Président de l'Assemblée Régionale est l'autorité politique sous laquelle sont autorisées et exécutées toutes les activités. Les documents officiels (lettres d'invitation, comptes rendus de réunion, rapports d'activités, ...) sont signés par lui avant transmission à la Coordination Nationale et ventilation aux autres acteurs.

Les Points focaux des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire:

Ce service assure un appui technique dans la conception, l'exécution et le suivi/supervision des différentes activités. Il est le conseiller du Président de l'Assemblée Régionale.

Les Points focaux ONG : Ils conçoivent, exécutent et assurent le suivi des différentes activités directement financées dans le cadre du Programme, en collaboration avec les Points Focaux de l'Assemblée Régionale et de la DRDS-ES.

Le Point Focal ONG, qui est signataire du compte régional du RIOEV, met à la disposition de la région les fonds nécessaires à l'exécution des activités. Appuyé par le TDC, il est responsable de la collecte des pièces justificatives qu'il transmettra à la Coordination du RIOEV.

Les Assemblées Régionales ont doté le RIOEV d'un bureau en leur sein afin de démontrer leur volonté et leur engagement pour la cause des OEV. Ces bureaux qui seront les antennes régionales du RIOEV animeront la mise en œuvre des activités du RIOEV dans les régions.



Le répondant du RIOEV est le Président de l'Assemblée Régionale qui, suite à un diagnostic régional, sera chargé de la mise en œuvre et du suivi d'un plan d'action régional en faveur de la promotion des droits des OEV dans le contexte du VIH/SIDA dans sa région.



Un compte sous régional rattaché au compte principal du RIOEV a été ouvert dans toutes les régions à cet effet.



THE GLOBAL FUND
to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

